

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 12 AVRIL 2021.**



**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, BAUDUIN Chloé, LE HARDY Nathalie, RINGUEDE Maggy, MASSON Séverine et Mme SCHROEDER Marie-Lise.

MM : BEZY Tony, DARMOIS Jean-François, DAVY Guillaume, DELAGE Jean-Michel, HARARI Philippe, JUBLOT Alain, LEFRANC Jean-Claude et MOUA Daniel.

Absent excusé ayant donné procuration : PERRENOUD Linda à SCHROEDER Marie-Lise

Mme BAUDUIN Chloé est nommée secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

## **Les délibérations suivantes ont été entérinées :**

### **⇒ Commune**

- Approbation du Compte Administratif 2020, excédent de clôture de 267 049,16€
- Approbation du Compte de Gestion 2020,
- Affectation du résultat exercice 2020,
  - o Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte R002 du budget 2021 pour 267 049,16€
  - o Affectation du déficit d'investissement 2020 au compte R1068 du budget 2021 pour 23 137,05€
- Vote du budget primitif 2021,
  - o Section de fonctionnement : 1 156 653€
  - o Section d'investissement : 265 700€
- Vote des subventions 2021 aux associations,
- Vote des taux des impôts locaux 2021,

Aucune augmentation des taux. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements. La commune de Nevois se voit donc transférer le taux départemental 2020 (18,50%) qui vient s'additionner au taux communal 2020 (15,00%). Le taux communal 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties de référence s'élève donc à 33,56%.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,39% (taux communal 2020)

- Produits irrécouvrables,
- Adhésion aux groupements de commandes de la CDCG, pour la fourniture de calcaire, d'enrobé à froid et la signalisation horizontale,
- Compétence "autorité organisatrice de la mobilité" transférée à la Communauté des Communes Giennoises ; modification des statuts de la CDCG approuvée
- Demande de subvention à la Région Centre dans le cadre de la politique du contrat régional de Solidarité Territoriale pour le "Pays du Giennois" pour l'acquisition d'une faucheuse débroussaillieuse adaptable sur le tracteur
- Dissolution de la caisse des écoles,

### **⇒ Service de l'eau potable**

- Approbation du Compte Administratif 2020, excédent de clôture de 11 237,19€
- Approbation du Compte de Gestion 2020,
- Affectation du résultat exercice 2020,
  - o Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte R002 du budget 2021 pour 11 237,19€
  - o Affectation du déficit d'investissement 2020 au compte R1068 du budget 2021 pour 2 249,90€
- Vote du budget primitif 2021,
  - o Section d'exploitation : 47 238€
  - o Section d'investissement : 37 654€
- Augmentation de la part communale du prix du mètre cube d'eau et de l'abonnement compteur,
  - o Prix du mètre cube d'eau soit la part communale à 0,27€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - o Prix de l'abonnement compteur soit la part abonnement compteur à 13,00€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Choix du mode de gestion de l'eau potable,  
Après analyse du rapport du cabinet IRH sur les différents modes de gestion possibles pour le service public de

l'eau potable sur le territoire de la commune de Nevoy, et compte tenu de l'enjeu que représente ce service public, la délégation de service public apparaît comme étant plus adaptée que la gestion en régie.

- Lancement d'une procédure de délégation de service public - Convention de mandat entre la Ville de Gien et les Communes de Nevoy ainsi que Poilly-Lez-Gien pour la conduite de la procédure de délégation de service public - Création d'une commission de délégation de service public

#### **Informations sur les décisions et actions du Maire dans le cadre de ses délégations et tour de table**

Ont été abordées les nombreuses incivilités que subi le village.

Organisation des élections départementales et régionales de juin prochain.

#### **M. Bezy :**

- S'interroge sur de l'entretien du fossé juré.

#### **M. Davy :**

- Evoque la circulation des poids lourds sur la route d'Ouzouer RD 952.

#### **Mme Masson :**

- Demande s'il est possible d'organiser un service minimum en cas de grève à l'école.

#### **Mme Avezard :**

- Fait le point sur la vaccination COVID 19

#### **Mme Ringuedé :**

- Est-il possible d'ouvrir un centre de loisirs pendant les petites vacances à Nevoy ?

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,  
Jean-François DARMOIS.